



Réf. Farde e-Assemblées : 2377903

N° OJ : 113

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

Objet : PDV 2017-2020 : convention 2019-06/2021 entre la Ville et la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville : projet 3.3 "Vitrine aux Savoir-faire".

Le Conseil Communal,

Considérant que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, via le programme Politique de la Ville finance le projet 3.3 "Vitrine aux Savoir-faire". dans le cadre du Nouveau Programme Politique de la Ville 2017-2020;

Vu l'approbation de la 2 ième modification de programme PDV 2017-2020 approuvé le 26 août 2020;

Considérant qu'un subside de 453.565€ servira à financer de 2019 à 06/2021 le projet 3.3 "Vitrine aux Savoir-faire"; Que ce subside est réparti comme suit:

- un subside de 196.698€ en 2019
130.250 € en frais de personnel;
66.448 € en frais de fonctionnement.

- un subside de 256.867€ en 2020-06/2021
189.090 € en frais de personnel;
67.777 € en frais de fonctionnement.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête:

Article unique : La convention 2019-06/2021 entre la Ville et la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville relative au projet 3.3 "Vitrine aux Savoir-faire" est adoptée.

Annexes :

[PDV 2017-2020 : convention 2019-06/2021 entre la Ville et la Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville : projet 3.3](#)